Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251215-20251215001-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 8 décembre 2025
Date d'affichage : 8 décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 4
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, STRUGAREK Jean-Luc, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : HELLIO Michel, représenté par STRUGAREK Jean-Luc ; MORIN Marie-Noëlle, représentée par FROSTIN Gwénaëlle ; GAUDU Fabienne, représentée par BIDAUD Valérie ; HAMON Sandrine, excusée ; ROUXEL Jérôme, représenté par BESREST Nicolas ; OISEL Julien.
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2025-12-15-001 : Finances locales – Etude faisabilité projet Maison de site du Marais - Participation financière de la Commune

Monsieur Alain ANDRE, adjoint aux finances, rappelle au Conseil municipal le projet initié en 2020 en co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte Grand Site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel concernant l'étude de faisabilité pour la création d'une Maison de site aux abords du Marais de l'Islet.

L'étude de faisabilité devait répondre aux interrogations techniques et règlementaires concernant la transformation de la maison située sur la parcelle cadastrée E n°9 d'une superficie de 1 500 m2 et propriété de la Commune, en un belvédère destiné à l'observation des richesses naturelles du site.

Le plan de financement prévisionnel était le suivant :

Dépenses		Recettes	
Bureau d'études	19 000 €	Région Bretagne	6 000 €
Syndicat Mixte Grand Site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel (suivi administratif et technique : 4,5 jours)	1 000 €	DREAL Bretagne	9 000 €
		Autofinancement - Commune de PLURIEN - Syndicat Mixte Grand Site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel	4 000 € 1 000 €
	20 000 €		20 000 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202428-20251215-20251215001-DE

Après une consultation de bureaux d'études infructueuse lancée début 2021, le CAUE 22 a été consulté pour avis sur le projet.

Les éléments présentés par le CAUE 22 ont montré que la règlementation en vigueur sur ce secteur non urbanisé et soumis à la loi littoral, ne permettait pas la construction d'un belvédère.

Une orientation différente a donc été proposée par le CAUE 22 : destruction de la maison d'habitation actuelle et renaturation du site avec des aménagements mobiliers légers sur la parcelle.

Le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus est inchangé et après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser au Syndicat Mixte Grand Site de France Cap d'Erquy Cap Fréhel la participation de la commune à hauteur de 4 000 €. Il est rappelé que la somme est inscrite au budget primitif 2025.
- La dépense sera réglée à l'opération 142 du budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 16 décembre 2025
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor